

Arrêté n°SAGJ-2023-055

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement *partiel* des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion - (Scrutin du 09/11/2023)

PROCLAMATION DES RESULTATS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR DE DROIT, DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

Scrutin du 9 novembre 2023

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-23-048 du 19 octobre 2023 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion - Scrutin du 9 novembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-23-051 du 26 octobre 2023 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion - Scrutin du 9 novembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-23-052 du 6 novembre 2023 portant sur la composition du bureau de vote dans le cadre du renouvellement partiel du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion - Scrutin du 9 novembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-039 du 31 août 2023 du Président de l'Université portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-2023-055

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement *partiel* des membres du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion - (Scrutin du 09/11/2023)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, **2 sièges de titulaire** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
44	12	0	12	27.27 %	6

La liste de candidatures suivante a donc obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
LOYER-LEMERCIER Marie-Julie BIGOT Rodolphe	12	2 sièges de titulaire

Sont donc proclamés élus :

- LOYER-LEMERCIER Marie-Julie,
- BIGOT Rodolphe.

ARTICLE 2 - Exécution

La responsable administrative de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubriques « Université », « Elections 2023- Composantes » et « Actes réglementaires » et affiché à l'accueil du bâtiment Enseignement de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de gestion.



Pascal LEROUX